



COMMUNE DE LE PIN
EMPLOYE MUNICIPAL POLYVALENT

Poste disponible le 1^{er} juillet 2019

Candidatures (CV + lettre de motivation) à déposer en mairie par mail (mairie-le-pin2@wanadoo.fr)
ou courrier postal avant le 31 décembre 2018

Statut de l'emploi : contractuel ou fonctionnaire

MISSIONS GENERALES

Réalise l'essentiel des interventions techniques de la commune dans tous les domaines. Entretien et assure les opérations d'entretien, de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux, des équipements communaux. Gère le matériel et l'outillage.

ACTIVITES ET TACHES

Voirie

- Désherbage manuel des voiries du village
- Nettoyage des voiries (Ramassage des feuilles mortes notamment)
- Entretien et réparation des voiries (enrobé à froid notamment)
- Salage et déneigeage
- Elagage en bordure des voiries et chemins communaux

Espaces verts

- Tonte des espaces verts
- Débroussaillage des chemins
- Taille et abattage des arbres et des haies
- Arrosage
- Traitement phytosanitaire (utilisation et stockage)
- Confection des massifs, plantations...

Entretien des bâtiments communaux (salle des fêtes, école, mairie, église) et des cimetières

- Tous travaux dans les lieux et bâtiments décrits dans la fiche de poste

Déchetterie

- Gestion des déchets de la commune
- Traitement des encombrants
- Gestion du composteur collectif
- Nettoyage du circuit d'assainissement (eaux usées) des bâtiments communaux

Electricité

- Gestion de l'extinction/allumage de l'éclairage public
- Petites interventions sur électricité des bâtiments communaux (installation, dépannage, ...)

Plomberie

- Travaux de réparation
- Petit travaux de montage et de réparation

Maçonnerie

- Travaux de réparation
- Travaux d'entretien ou de constructions, type réalisation de murets

Menuiserie et serrurerie

- Travaux de réparation et d'entretien
- Entretien de tous les bancs en bois de la commune et du mobilier de la salle des fêtes

Peinture

- Peinture des bâtiments communaux (murs et menuiseries)
- Peinture des voiries (notamment signalisation routière)
- Entretien de tous les bancs métalliques

Travaux d'atelier

- Entretien et maintien en propreté du garage et de l'atelier (et des sanitaires de l'atelier)
- Entretien et gestion des outils
- Entretien des véhicules de la mairie, notamment du camion

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires de travail

- 5 jours par semaine, 35 heures, horaire journalier : 8 heures – 12 heures ; 14 heures – 17 heures ; aménagement possible en juillet et Aout sur accord du maire
- Travail seul la plupart du temps
- Travail à l'intérieur ou à l'extérieur en tous temps, toutes saisons, à pied ou motorisé
- Nombreux déplacements au sein du territoire de la commune
- En cas d'urgence ou de surcharge, l'activité peut s'exercer en dehors des heures de travail
- L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics ...)
- L'employé communal est membre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et peut donc être sollicité à toutes heures du jour et de la nuit et tous les jours de l'année en cas de déclenchement du PCS ; sollicitation systématique en cas de déclenchement de « l'Alerte Rouge » en particulier

Rattachement hiérarchique

- le maire et ses adjoints

COMPETENCES REQUISES ET HABILITATIONS

Savoir

- Avoir le permis de conduire Automobile
- Avoir les habilitations CACES pour conduire les engins (tracteurs, machines agricoles, tondeuses autoportée, nacelles, tractopelles, ...)
- Avoir les habilitations phytosanitaires (Certiphyto)
- Avoir les connaissances de bases pour exercer les activités et tâches ci-avant définies
- Avoir les habilitations électriques
- Avoir l'habilitation secouriste du travail
- Connaître le fonctionnement du matériel spécifiques (voiries, espaces verts, ...)
- Détecter les dysfonctionnements d'un équipement, d'une machine
- Lire, comprendre et interpréter des plans, schémas, notices, dossiers techniques, consignes de sécurité...

Savoir Faire

- Tenir le registre municipal des travaux à faire et des travaux réalisés
- Savoir élaborer un croquis
- Savoir conduire les machines ci-avant énumérées
- Prendre des initiatives lors des interventions de 1^{er} niveau à titre préventif ou curatif, en sachant situer la limite de ses compétences
- Réaliser un diagnostic et mesurer la limite au-delà de laquelle le recours à un spécialiste est indispensable

Savoir être

- Avoir le sens de l'écoute et de l'observation
- Savoir organiser son travail en fonction des consignes écrites ou orales
- Avoir un bon relationnel
- Travailler en sécurité
- Etre capable de s'adapter à des situations de travail différentes et effectuer les meilleurs choix pour l'intervention
- Avoir de la rigueur, du dynamisme et de la réactivité
- Avoir une bonne résistance physique
- Etre disponible en dehors des heures de travail